



**COMMUNE MIXTE DE
LAMBOING**

**Assemblée communale du
mercredi 19 juin 2013 à 20h00
Salle communale Cheval-Blanc**

Présidence : M. Peter Stoepfer, Président des assemblées
 Procès-verbal : Mme Fabienne Landry, secrétaire
 Présents : 37 ayants-droits, 1 personne sans droit de vote (Mme F. Landry)
 Scrutateur : M. Philippe Niederhäuser

Ouverture de l'assemblée

M. Peter Stoepfer, président des assemblées, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre l'assemblée.

L'ordre du jour de l'assemblée a paru dans la Feuille officielle du district 30 jours avant ce soir, soit les vendredis 17 mai, 24 mai et 14 juin, nos 19, 20 et 24. Les documents ont pu être consultés 30 jours avant ce jour.

Le président des assemblées rappelle qu'ont le droit de vote en matière communale toutes les personnes qui ont 18 ans révolus et qui sont domiciliées dans la commune depuis trois mois au moins.

M. Philippe Niederhäuser est désigné et nommé en tant que scrutateur. La majorité est fixée à 19 voix.

L'ordre du jour est le suivant :

1.	Comptes 2012	1.1 a) Présentation des comptes de la communauté scolaire primaire b) Vote de l'assemblée
		1.2 a) Présentation des comptes du Syndicat du Collège de La Neuveville b) Vote de l'assemblée
		1.3 a) Présentation des comptes du Syndicat des sapeurs-pompiers Plateau (SPP) b) Vote de l'assemblée
		1.4 a) Présentation des comptes communaux y compris les crédits additionnels b) Vote de l'assemblée
2.	Crédit d'investissement de Fr. 48'000.-- pour la réfection des terrains de football à Jorat (Subventions environ Fr. 25'000.--)	a) Présentation b) Vote de l'assemblée
3.	Crédit d'investissement de Fr. 45'000.-- pour des travaux d'aménagements quartier La Communance, partie Est	a) Présentation b) Vote de l'assemblée
4.	Crédit d'investissement de Fr. 125'000.-- pour la rénovation de la station transformatrice « Fabrique »	a) Présentation b) Vote de l'assemblée
5.	Crédit d'investissement de Fr. 39'500.-- pour le remplacement de la conduite d'eaux usées La Ravoye	a) Présentation b) Vote de l'assemblée
6.	Modification du règlement de police locale pour la taxe des chiens	a) Présentation b) Vote de l'assemblée
7.	Informations	
8.	Divers	

Par levée de mains, les citoyens acceptent l'ordre du jour.

1. Comptes 2012

1.1 a) Présentation des comptes de la communauté scolaire primaire

M. Ulrich Knuchel, responsable du dicastère des écoles, présente le détail des comptes 2012.

Comptes 2012 Plateau de Diesse	Budget	Comptes 2012
	Fr. 1'220'263.40	Fr. 1'241'724.84
Différence		Fr. + 21'461.44

Justificatifs

- Une facture d'honoraires d'avocat de Fr. 7'720.50 a été payée en rapport avec les transports de la Praye.
- A partir du 1^{er} août 2012, les salaires des enseignants sont facturés aux directions d'écoles. Ceux-ci ont été supérieurs aux montants estimés par le canton lors du budget.
- Les charges spécifiquement scolaires sont conformes au budget, voir légèrement inférieures.
- L'école à journée continue occasionne une dépense d'un montant de Fr. 40'651.25.
- Un montant de Fr. 14'613.80 est pris en charge par la communauté scolaire pour les transports du Foyer d'Education.
- Une réserve sur les transports de quelques Fr. 75'000.--, constituée à l'origine de la subvention de ceux-ci, a été dissoute.

56 élèves de Lamboing sont scolarisés dans le cadre de la communauté scolaire du Plateau de Diesse. Le prix de l'écolage d'un élève par année se monte à Fr. 1'715.14.

La discussion est ouverte et ne suscite aucune question.

b) Vote de l'assemblée : Par levée de mains, les citoyens acceptent les comptes de la communauté scolaire primaire à la majorité.

1.2 a) Présentation des comptes du Syndicat du Collège de La Neuveville

M. Ulrich Knuchel présente également les comptes se rapportant au Syndicat du Collège de La Neuveville.

Comptes 2012 Collège La Neuveville	Budget	Comptes 2012
	Fr. 1'167'630.45	Fr. 1'323'294.26
Différence		Fr. + 155'663.81

Justificatifs

- Le compte « Traitement des concierges » présente un dépassement suite à la maladie d'un employé, dépassement toutefois compensé par le versement des prestations de l'assurance.
- Le compte « Traitement du personnel enseignant » présente également un dépassement, les informations données par le canton lors de l'élaboration du budget étant largement sous-estimées.
- D'une manière générale, les comptes démontrent un bon contrôle des charges et dépenses.
- Quant aux revenus, ils sont constitués essentiellement par les écolages versés par d'autres communes et par les versements des quotes-parts des communes membres, quotes-parts qui sont sensiblement égales au budget.

25 élèves de Lamboing sont scolarisés dans le cadre de la communauté scolaire de La Neuveville. Le prix de l'écolage d'un élève par année se monte à Fr. 1'985.50.

Question: Le montant de Fr 155'000.-- est élevé, pourquoi est-ce la commune qui doit supporter les er-

reurs de budget du canton ?

Réponse: D'une part le budget est fait sur la base du nombre d'élèves, nombre qui peut varier et d'autre part, suite à une modification de la loi, le traitement des salaires des enseignants a dû être adapté.

b) Vote de l'assemblée : Par levée de mains, les citoyens acceptent les comptes de la communauté scolaire secondaire à la majorité.

1.3 **a) Présentation des comptes du Syndicat des sapeurs-pompiers Plateau (SPP)**

M. Ulrich Knuchel présente les comptes du syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse.

	Charges	Revenus
Budget 2012	Fr. 268'978.95	Fr. 188'563.--
Excédent de charges		Fr. 80'415.95
Comptes 2012	Fr. 225'974.56	Fr. 189'905.20
excédent de charges		Fr. 36'069.36

Les comptes 2012 présentent un excédent de charges de Fr. 36'069.36 malgré une perte prévue de Fr. 80'415.95.

Tous les comptes de charges sont en nette diminution par rapport aux montants budgétés ; de réels efforts ont été réalisés afin de ne pas faire de dépenses inutiles.

Il faut donc relever que les comptes ont pu être améliorés de Fr. 44'346.59 par rapport au budget grâce à ce contrôle très strict des dépenses.

Il faut encore souligner que la situation délicate des liquidités n'est pas améliorée par le fait qu'il est parfois difficile d'encaisser les factures et amendes.

En conclusion, le conseil du Syndicat et l'organe de vérification proposent aux assemblées communales d'approuver le compte annuel 2012 présentant un actif et un passif de Fr. 313'847.53 et un excédent de charges de Fr. 36'069.36.

La discussion est ouverte et ne suscite aucune question.

b) Vote de l'assemblée : Par levée de mains, les citoyens acceptent les comptes des sapeurs-pompiers à la majorité.

1.4 **a) Présentation des comptes communaux 2012**

Mme Rossetti présente les comptes communaux selon le rapport annexé.

Question: Demande de précisions quant au dépassement du compte de la fête villageoise.

Réponse: Le dépassement est de Fr. 6'000.-- et non de Fr. 16'000.--, la commune allouant un montant de Fr. 10'000.--.

M. Espina, conseiller responsable des finances, explique que le résultat du compte annuel de l'exercice 2012 par rapport aux années précédentes, se concrétise une nouvelle fois par une lente amélioration. La fortune par habitant augmente légèrement. Par rapport aux autres communes du canton, la situation reste délicate au niveau de la fortune par habitant.

L'excédent de charge budgété a pu être résorbé et la commune finit l'année avec un excédent d'environ Fr. 20'000.--. Le passage d'un budget déficitaire à un résultat positif est dû à un versement reçu de Fr. 300'000.--. L'état général des finances reste délicat et la dette reste importante. A court terme, la

commune de Lamboing ne saurait faire face seule à ses besoins financiers et une augmentation de la quotité d'impôt aurait été nécessaire. Cependant, l'acceptation par le peuple de la fusion des communes et les conséquences qui y sont liées nous permettent de voir l'avenir avec optimisme et sérénité.

En effet, à partir du 1^{er} janvier 2014, l'adoption d'un budget unique, fait que nous serons plus forts financièrement et que cette quotité restera inchangée. Ce qui permettra à nos successeurs de mettre en œuvre des politiques de développement pour le bénéfice de l'ensemble d'entre nous que seuls nous n'aurions jamais pu mettre en œuvre.

Question : Combien a coûté le sondage pour rechercher l'eau ?

Réponse: Moins que les Fr. 120'000.-- prévus, le canton a pris en charge la moitié de la facture, soit Fr. 49'000.--. L'OED a annoncé à la commune qu'elle devra fermer cette source. La nouvelle commune devra se pencher sur ce problème.

Le Conseil communal et l'organe de vérification des comptes Soresa proposent à l'assemblée communale d'approuver le compte annuel 2012.

b) Vote de l'assemblée : Par levée de mains, les citoyens acceptent les comptes communaux 2012 avec les dépréciations complémentaires à la majorité. La caissière est remerciée de son travail.

2. Crédit d'investissement de Fr. 48'000.-- pour la réfection des terrains de football à Jorat (subventions environ Fr. 25'000.--)

a) Présentation du dossier par Mme Carmen Barrat

Les terrains de football de Jorat ont été colonisés par les taupes et les campagnols qui les ont fortement endommagés. Les trous et les monticules provoqués par ces animaux ont rendu les surfaces du sol très inégales, en particulier le terrain d'entraînement qui lui est devenu impraticable, voire dangereux. Des mesures ont été prises pour enrayer ces nuisances, d'abord par gazage des galeries, puis par la pose de sondes à ultrasons.

Actuellement, les terrains sont assainis mais une réfection est nécessaire. En effet, bien que les animaux aient disparus, les trous et monticules subsistent. La maison Real Sport, entreprise spécialisée dans ce genre de travaux, nous a soumis une offre prévoyant les tâches suivantes : correction de la planie, régénération du terrain, sablage, décompactage, aération du sol, épandage, sursemis et roulage.

Les coûts engendrés sont rapportés ci-après :

	terrain principal	terrain d'entraînement et zone buvette
correction de la planie	Fr. 12'237.65	Fr. 7'648.50
régénération « SRS »*	Fr. 15'849.65	Fr. 8'662.85
total net T.T.C.	Fr. 28'087.30	Fr. 16'311.35
coût total pour les 2 terrains	Fr. 44'348.65	

« SRS »* = SRS est un système légalement breveté dont la licence pour la Suisse romande a été confiée à la Maison Real Sport

Ce projet bénéficie des subventions suivantes :

CJB, Conseil du Jura Bernois, 20%	Fr. 9'000.00
Commune de Diesse	Fr. 1'000.00

Commune de Nods	Fr. 1'000.00
Commune de Prêles	Fr. 10'000.00
Commune de La Neuveville	Fr. 4'000.00
Total des subventions	Fr. 25'000.00

Coût total des réfections	Fr. 44'348.65
Total des subventions	Fr. 25'000.00
à charge de la commune	Fr. 19'348.65

Le Conseil communal vous demande d'accepter ce crédit d'investissement de Fr. 48'000.— pour la réfection des terrains de football à Jorat.

Question: Que faire à l'avenir avec ces taupes ?

Réponse: Ce sont les taupes et les campagnols qui ont endommagés ces terrains. Il s'agira de rester vigilant.

Question: Est-il prévu de faire des travaux dans le bâtiment ?

Réponse: Non pas pour l'instant.

Question: Pourquoi la commune de Prêles a versé Fr. 10'000.-- et les autres communes moins.

Réponse: La demande a été faite à chaque commune, les conseils ont décidé ces montants. M. Schnurrenberger précise que la commune de La Neuveville participe pour le terrain du bas, mais elle a souhaité soutenir également les terrains du haut. Cette aide est la bienvenue.

Question: Subvention du fond du sport ?

Réponse: Oui par l'entremise du CJB.

b) Vote de l'assemblée : Par levée de mains, les citoyens acceptent le crédit d'investissement de Fr. 48'000.- à la majorité.

3. Crédit d'investissement de Fr. 45'000.— pour des travaux d'aménagement quartier La Communance, partie Est

a) Présentation du dossier par M. Dominique Sunier:

Un projet d'aménagement du quartier de La Communance a été préparé afin d'aménager les places de parcs visiteurs et les chemins piétonniers côté Est. Côté Ouest, il reste deux parcelles à vendre. Les travaux d'aménagements seront effectués ultérieurement dans cette partie. Les propriétaires actuels souhaitent que la commune effectue ces travaux afin de finir les aménagements.

Pour information : trois crédits ont été votés en assemblée en relation avec le plan de quartier, soit pour la viabilisation du quartier (équipements) en 1991, pour l'abri communal en 1993 et pour le garage collectif en 1996.

M. Sunier souhaite que l'assemblée accepte ces aménagements pour faciliter la vie des citoyens de ce quartier.

Question: De quelles places de stationnement s'agit-il ?

Réponse: Il s'agit des places de stationnement visiteurs situées au nord.

Question: Ces travaux vont-ils être faits cette année encore ?

Réponse: Oui après les vacances d'été

b) Vote de l'assemblée : Par levée de mains, les citoyens acceptent le crédit d'investissement de Fr. 45'000.- à la majorité.

4. Crédit d'investissement de Fr. 125'000.— pour la rénovation de la station transformatrice « Fabrique »

a) Présentation du dossier par M. Luis Espina

M. Espina situe la station transformatrice et explique que cette ST est en fonction depuis environ 50 ans. Elle alimente le quartier La Pierre, la Route de Diesse Ouest, les Pré Jean Matheux. Un assainissement du toit de la station a eu lieu en automne 2007 en raison d'un problème d'étanchéité. Malheureusement, le toit coule à nouveau.

Aujourd'hui la station nécessite un assainissement dans la totalité, soit le transformateur, la partie 16 kV, la partie 0,4 kV ainsi que la toiture. Ce nouveau toit sera posé sur toute la longueur du bâtiment avec une pente. La charpente sera en bois, la couverture en tôle.

Le montant total comprenant la rénovation, la toiture et les frais de l'ingénieur y compris les divers se monte à Fr. 125'000.--. Ce montant, si acceptation, sera imputé sur le compte du financement spécial.

Question. Quels sont les dimensions du bâtiment ?

Réponse: Le toit fait environ 3-4m de large et 15 m de long.

Question: Les travaux ont-ils été attribués ?

Réponse: Non pas encore

Question: Pourquoi de la tôle et pas des tuiles ?

Réponse: Le toit est peu visible, l'usine à côté est en tôle, les frais sont moindres.

b) Vote de l'assemblée : Par levée de mains, les citoyens acceptent le crédit d'investissement de Fr. 125'000.-- à la majorité.

5. Crédit d'investissement de Fr. 39'500.— pour le remplacement de la conduite d'eaux usées La Ravoye

a) Présentation du dossier par M. Luis Espina

La canalisation allant de la route d'Orvin à la Ravoye a plus de 80 ans. Elle recueille les eaux de la route d'Orvin et au-dessus et les eaux des biens-fonds nos 2358 et 2398. Lors de fortes chutes de pluies, il se crée un refoulement d'eau dans la zone de la Ravoye, ce qui génère dans des cas extrêmes des inondations dans les caves.

La construction de 4 nouvelles villas à la route d'Orvin ne fera qu'accentuer cet état de fait. Un simple curage ne peut pas résoudre le problème. La canalisation actuelle ne possède pas une continuité cohérente. Il existe à plusieurs endroits des goulets d'étranglement qui sont des points potentiels de mauvais écoulements ou refoulements.

L'idée est de remplacer la canalisation actuelle à l'exception des raccordements actuels des biens-fonds et de supprimer le goulet d'étranglement se trouvant sur la Ravoye.

Le montant total des travaux se monte à Fr. 39'500.--. Ce montant si acceptation, sera imputé sur le compte du financement spécial des eaux usées.

b) Vote de l'assemblée : Par levée de mains, les citoyens acceptent le crédit d'investissement de Fr. 39'500.-- à la majorité.

6. Modification du règlement de police locale pour la taxe des chiens

a) Présentation du dossier par Mme Monique Courbat

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les chiens en date du 1^{er} janvier 2013, la commune doit adapter l'article 66 du règlement de police locale afin de pouvoir appliquer l'impôt communal sur les chiens.

Modification de l'article 66 al. 2 et 3

al. 2 , ajout

Les nouveaux détenteurs de chiens sont tenus de suivre une formation théorique et pratique selon l'art. 12 de la loi cantonale sur les chiens.

al. 3

Conformément à l'art. 13 de la loi cantonale sur les chiens, la commune perçoit une taxe des chiens. Les détenteurs de chiens domiciliés dans la commune au 1^{er} août sont soumis à la taxe.

Le Conseil communal fixe le montant de la taxe dans un règlement tarifaire en respectant les fourchettes de prix et les catégories suivantes :

- | | |
|---|---------------------------|
| - 1 ^{er} chien au village | de Fr. 50.-- à Fr. 100.-- |
| - 2 ^e chien au village et suivants | de Fr. 70.-- à Fr. 120.-- |
| - Tous les chiens extérieurs au village | de Fr. 40.-- à Fr. 80.-- |

Par la même occasion, la Conseil communal a édicté un règlement tarifaire, règlement de sa compétence selon article 66 al.3 du règlement de police locale :

Taxe des chiens due au 1^{er} août par chien et par an	
1 ^{er} chien au village	Fr. 50.--/chien
2 ^e chien au village et suivants	Fr. 70.--/chien
Tous les chiens extérieurs au village	Fr. 40.--/chien

Question : Cette question de taxes sera-t-elle uniformisée avec la nouvelle commune ?

Réponse: Oui mais pas tout de suite. Le règlement a dû être adapté car la commune n'aurait pas pu taxer les chiens cette année, impôt allant d'août 2013 à août 2014.

b) Vote de l'assemblée : Par levée de mains, les citoyens acceptent les modifications du règlement de police locale à la majorité.

7. Informations

Fusion: Le Copil continue à œuvrer pour organiser la nouvelle commune. Le 29 septembre auront lieu les élections. Les 3 derniers mois de l'année 2013, le Copil travaillera avec le nouveau Conseil communal. Dans la FOD de vendredi, le texte pour les élections et le dépôt des listes sera publié. Mme Courbat encourage les citoyens à se mettre en lice.

8. Divers

Question : A la vieille Charrière, la commune va vendre une partie du chemin à Mme Hirschi pour son assise de maison. Une décision du Conseil a-t-elle été prise ?

Réponse: Oui le Conseil a décidé de lui vendre de bout de chemin.

Question : Combien de m2 ont été vendus et à quel prix ? Ce chemin devra être élargi, assise pas correcte.

Réponse: Le terrain est vendu à Fr. 400.--, il s'agit de 424 m2 environ. Une demande de morcellement est en cours. L'assise du chemin ne change pas, déjà relevé ainsi par le bureau Lüscher et Aeschli-mann. La nouvelle propriétaire aménagera sa nouvelle partie de terrain. Cette vente a été clarifiée avec les instances concernées.

Question : Le caisson de la route n'est plus à la bonne place, il faudra refaire ce chemin !

Réponse : Ce chemin aurait pu être refait avec le projet de l'assainissement des chemins du remanie-ment. A l'époque cette partie n'était pas prévue dans le projet. Ce chemin aujourd'hui n'est pas assez

endommagé pour bénéficier des subventions. Affaire à suivre.

Question : Un citoyen souhaite pouvoir à nouveau venir promener avec ces chiens sur ce chemin ! Il ne vient plus car les chiens de Mme Hirschi ne sont pas attachés.

Réponse : Les chiens sont dans un enclos.

Fête villageoise M. Bartlome, président du comité de la fête villageoise souhaite informer qu'il est clair que le concept mis en place a été refusé par la population. Il a constaté qu'une partie des citoyens a contré le comité d'organisation. Le déficit est de Fr. 6'000.--. M. Bartlome informe qu'il y a encore des tee-shirts et des pièces commémoratives à acheter. Peu a été vendu. Les sociétés n'ont pas dû organiser leur carnet, ni vendre des billets ! Pour un montant de Fr. 700.--, tout a été donné aux sociétés clé en mains. 6 sur les 8 sociétés ont fait des bénéfices, les deux autres n'ont pas fait de pertes. La communauté a perdu de l'argent. Les citoyens ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes.

Le comité a été déçu de la population et des remarques reçues, surtout sur le fait que les festivités étaient trop éloignées.

Question: Tondre le gazon à la bergerie, avec quoi ?, la tondeuse ne fonctionne pas. Les gardiens n'iront plus s'ils doivent tondre.

Réponse: La commune a souhaité que les bergers tondent, il semble que la machine à fil à disparu. En attendant le matériel peut être pris à la commune. Une solution sera trouvée.

Petit train: Un nouveau train a été posé à la place de jeu. Merci à M. Mottet, ainsi qu'à son apprenti et à la scierie Rossel.

Pour terminer cette assemblée, M. Stoepfer remercie toutes les personnes présentes aujourd'hui et lors des précédentes assemblées. Il remercie également M. Gérard Racine son remplaçant qui a toujours su trouver le temps afin de rendre service à la communauté. Il remercie également tous les scrutateurs.

Cela fait maintenant quelques années qu'il préside cette assemblée. Il ne se souvient plus combien, mais quand on aime on ne compte pas. Il a toujours trouvé du plaisir à cette tâche, même lorsque les thèmes étaient plus chauds. Les citoyens de Lamboing ont toujours su garder le ton qui permet de trouver des solutions. Les citoyens ont été plus ou moins nombreux à discuter et à décider de ce qui était bon ou nécessaire à la commune. C'est aussi cela la démocratie directe.

Sa collaboration avec les différents conseillers communaux et les membres du secrétariat a toujours été bonne et empreinte de respect. Il profite de remercier toutes les personnes présentes et absentes d'avoir pris autant de temps et de s'être engagé en première ligne pour nous tous. C'est et cela restera une tâche délicate dans laquelle il faut parfois aussi avoir la peau dure. Il souhaite que les citoyens n'oublient pas de temps en temps de les remercier pour leur engagement.

M. Stoepfer s'est permis d'offrir la partie solide de l'apéritif qui a été préparée par les deux commerçants du village MM. Bayard et Bartlome. La commune, quant à elle, offre la partie liquide.

Que vive la nouvelle commune, qu'elle prospère et soyons nombreux à participer à la nouvelle assemblée communale.

La mairesse convie les citoyens à l'apéritif et annonce que la prochaine assemblée aura lieu le 5 décembre prochain.

Au nom de l'assemblée communale de Lamboing

Le Président des assemblées

La secrétaire :

Lamboing, le 24 juin 2013

Peter Stoepfer

Fabienne Landry

COMPTES 2012

RAPPORT à l'assemblée

1. TENUE DE LA COMPTABILITE.

Responsable du dicastère des finances: M. Luis Espina

Administratrice des finances : Mme Catherine Rossetti

La comptabilité est présentée selon le Modèle de compte harmonisé « MCH » du canton de Berne, au moyen du logiciel communal PRO-CONCEPT.

2. COMPTE ANNUEL DE L'EXERCICE PRECEDENT.

Le compte de l'exercice 2011, approuvé par l'assemblée communale le 19 juin 2012, a servi de référence. Depuis 2010, la préfecture n'apure plus les comptes. Par contre une « attestation de la commune relative au compte annuel » doit être envoyée à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) attestant l'exactitude du compte annuel par le conseil et la fiduciaire. Des contrôles approfondis peuvent être effectués, ceci été le cas pour 2011. Les diverses remarques ont été prises en compte lors du bouclément 2012

3. BUDGET ET QUOTITE D'IMPOTS.

Le budget 2012, qui prévoyait un excédent de charges de fr. 116'870.--, a été adopté par l'assemblée communale le 8 décembre 2011 avec les quotités, taux et taxes inchangées sauf la quotité d'impôt qui est passée de 2 à 1.88

Quotité d'impôt	1.88
Taxe immobilière	1.3 ‰ de la valeur officielle
Taxe d'exemption des services de défense	8 % de l'impôt cantonal, au maximum 400 francs
Taxe sur les chiens	fr. 30.-- hors village, fr. 50.-- village, chaque chien supplémentaire fr. 70.--
Corvées	pour les pâturages à fr. 20. -- pour l'homme, fr. 15. -- pour la machine et fr. 30. -- pour le tracteur. Celles pour les travaux publics ont été payées à fr. 20. -- pour l'homme.
Taxe sur l'eau potable	Taxe de base par logement: fr. 120.-- ou par m ² pour les bâtiments sans logement, fr. 1.50 par m ³ d'eau consommée
Taxe d'épuration	Taxe de base par logement: 140 francs ou par m ² pour les bâtiments sans logement, fr. 1.70 par m ³ d'eaux usées. Taxe d'eau pluviale à la surface
Taxe d'enlèvement des déchets	Taxe de base par ménage d'une personne fr. 85. --, 2 à 3 personnes fr. 200. --, 4 personnes et plus fr. 240. -- Vignette pour conteneur: fr. 40.--

4. LES FAITS MARQUANTS.

Les faits énumérés ci-dessous ont considérablement influencé le résultat du compte annuel 2012:

- Une subvention du canton pour une succession de fr. 300'000.-- nous a été versée
- Le patrimoine financier a été déprécié de fr. 200'000.--
- Un gain comptable de fr. 24'260.-- a été comptabilisé suite au versement du solde de la vente du télé réseau

5. COMMENTAIRE DU RESULTAT DU COMPTE.

Le compte annuel 2012 de la commune de Lamboing clôture comme suit au 31 décembre 2012:

Résultat avant dépréciations

Charges :	Fr.	3'166'266.54
Revenus	Fr.	<u>3'726'368.50</u>
Excédent de revenus brut	Fr.	560'104.96

Résultat après dépréciations :

Excédent de revenus bruts	Fr.	560'104.96
Dépréciations harmonisées	Fr.	199'602.85
Dépréciations complémentaires	Fr.	54'485.00
Dépréciation patrimoine financier	Fr.	<u>283'807.25</u>
Excédent de revenus nets	Fr.	22'209.86

Comparaison du compte avec le budget

Excédent de revenus du compte de fonctionnement	Fr.	22'209.86
Excédent de charges du CF selon le budget	Fr.	<u>-116'870.00</u>
Excédent de revenus supplémentaires	Fr.	<u>139'079.86</u>

6. COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR SECTEUR.

Par secteurs, les variations importantes par rapport au budget sont les suivantes :

0. Administration générale :

Les charges nettes de l'administration générale sont de fr. 26'059.96 inférieures aux montants budgétés, soit 6.81%.

- ✓ Moins de charges pour les indemnités, jetons de présence des membres du conseil
- ✓ Entretien du mobilier et machines de bureau en moins
- ✓ Moins de frais de ports, taxes CCP et téléphones
- ✓ Charges eau, énergie et combustibles du complexe Cheval-Blanc et de l'administration sont également inférieures

1. Sécurité publique :

Les charges nettes de la sécurité publique sont de fr. 1'460.05 inférieures aux montants budgétés, soit 4.91%.

- ✓ Plus de recettes pour permis de construire
- ✓ Cadastre: mise à jour, moins de frais

2. Enseignement et formation :

Les charges nettes de l'enseignement et formation sont de fr. 2'001.25 inférieures aux montants budgétés, soit 0.45 %.

- ✓ Les charges de l'école de musique du Jura Bernois sont plus hautes – plus d'élèves
- ✓ Bâtiment scolaire : changement chauffages électriques prévus en 2012 pas effectué

3. Culture et loisirs

Les charges nettes de la culture et loisirs sont de fr. 8'234.30 supérieures aux montants budgétés, soit 15.42 %.

- ✓ Participation à la fête villageoise 2012 plus élevée que prévu (fr. 6'182.45)
- ✓ La subvention accordée pour l'animation des aînés est plus grande que prévue

4. Santé

Les charges nettes de la santé (contrôles dentaires et dentition anormale) sont de fr. 1'594.15 supérieures aux montants budgétés, soit 72.45 %

- ✓ Participation aux frais de traitement des dentitions anormales plus élevée

5. Prévoyance sociale

Les charges nettes de la prévoyance sociale sont de fr. 86'458.30 supérieures aux montants budgétés, soit 18.77 %.

- ✓ Les frais des prestations complémentaires AVS/AI sont supérieurs au budget
- ✓ Les charges l'agence AVS à La Neuveville sont également supérieures
- ✓ La compensation des charges pour l'aide sociale est plus élevée
- ✓ Une provision de fr. 47'600.– a été faite pour la charge supplémentaire dans la mise en œuvre du nouveau droit de la protection de l'enfant et de l'adulte.
- ✓ Franchise crèche « La Luciole »

6. Trafic : charges inférieures

Les charges nettes du trafic sont de fr. 25'665.35 inférieures aux montants budgétés, soit 13.03 %.

- ✓ Les charges pour l'entretien courant des routes sont moins élevées que budgétées, pavage non effectué
- ✓ La part salariale du SELD est plus élevée de 50% la STEP est toujours en fonction

7. Protection et aménagement de l'environnement

Les charges nettes de la protection et aménagement de l'environnement sont de fr. 8'239.20 inférieures aux montants budgétés, soit 50.547 %.

- ✓ Nous avons dû prélever fr. 29'250.00 sur le financement spécial maintien de la valeur des eaux usées et fr. 37'315.00 pour le service de l'eau
- ✓ Au service des eaux usées, pour équilibrer ce service un montant de fr. 9'247.70 a pu être attribué au financement spécial équilibre de la tâche. La subvention prévue pour le SELD a été plus élevée.
- ✓ Pour l'eau fr. 3'970.00 ont été attribués au financement spécial équilibre de la tâche.
- ✓ Le compte des déchets ne boucle pas, nous avons prélevé fr. 1'678.30 sur le fonds spécial qui a un solde au 31.12.12 de fr. 4'011.61
- ✓ La place intercommunale des déchets verts laisse une perte de fr. 2'490.60

8. Economie publique

Les revenus nets de l'économie publique sont de fr. 49'867.50 supérieurs aux montants budgétés, soit 3'324.50 %.

- ✓ Les travaux de réfection des chemins du Mont-Sujet pour 2011 ayant été reportés en 2012, les frais sont plus élevés
- ✓ Les recettes de l'exploitation de la forêt sont plus élevées
- ✓ Le compte de l'électricité laisse un excédent de revenus de fr. 63'830.80 au compte de fonctionnement, soit fr. 49'660.85 de plus que budgété principalement dû à un intérêt non imputé, mais budgété

9. Finances et impôts

Les revenus nets des finances et impôts sont de fr. 122'073.30 supérieurs aux montants budgétés, soit 8.36 %.

- ✓ Les impôts facturés sont plus élevés que le prévoyait le budget
- ✓ Les impôts « partages intercommunaux » sont plus élevés que prévus
- ✓ Les impôts sur les gains immobiliers sont également plus élevés
- ✓ Les charges d'intérêts sont également moins élevées que le budget
- ✓ Le remplacement de divers appareils électroménagers ont du être effectués dans les immeubles du patrimoine financier
- ✓ Des attributions aux nouveaux financements spéciaux « Hirondelles » et « Rest. Cheval-Blanc » ont pu être effectuées
- ✓ Une dépréciation du patrimoine financier de fr. 200'000.-- pour la Poste a été effectuée
- ✓ Un gain comptable pour le solde la vente du téléseu de fr. 24'260.-- a été comptabilisé
- ✓ Dans les domaines, les corvées des pâturages sont moins élevées que prévues
- ✓ Nous avons aussi pu verser fr. 1'542.15 sur le fonds de la bergerie du haut qui est du même montant au 31.12.2012
- ✓ Les dépréciations harmonisées à 10 % représentent fr. 133'945.05 et sont inférieures au budget

COMPTE DES INVESTISSEMENTS.

- ✓ **Arrêté de compte** : les frais pour les archives communales sont inférieurs de fr. 3'443.95 au crédit voté le 19.6.2012 de fr. 35'000.—
- ✓ **Arrêté de compte** : Nous avons reçu le décompte final pour les travaux de la place de sports du Collège du District qui nous rembourse le montant fr. 2'884.40 – (total dépensé fr. 18'243.55). Crédit voté en assemblée de commune du 23.6.2009, fr. 26'000.-- soit inférieur de fr. 7'756.45
- ✓ **Arrêté de compte** : Le décompte de l'OED pour la recherche d'eau souterraine « captage de la source » nous est parvenue pour un montant de fr. 46'028.60, Crédit voté à l'AC du 21.6.2011 – fr. 120'000.-- - différence en moins fr. 73'971.40
- ✓ La réfection des chemins du remaniement, 3ème partie, a été effectuée pour un montant de fr. 105'381.40, (total dépensé fr. 492'694.85) - nous avons reçu des subventions de la confédération et du canton pour un montant de fr. 16'663.-- - Crédit voté en assemblée de commune du 22.9.2009, fr. 560'000.--
- ✓ Pour l'étude du projet système séparatif La Communance-Les Brues et Sur le Crêt nous avons eu des frais de fr. 5'313.40 (total dépensé fr. 9'403.75) - crédit voté à l'AC le 8.12.2011 – fr. 15'000.-- pour l'eau potable
- ✓ Pour l'étude du projet système séparatif La Communance-Les Brues et Sur le Crêt nous avons eu des frais de fr. 8'935.20 (total dépensé fr. 8'935.20) - crédit voté à l'AC le 8.12.2011 – fr. 360'000.-- pour l'assainissement
- ✓ Dans l'investissement PGEE global, voté à l'AC du 8.4.2003 pour un montant de fr. 165'000.--, une somme de fr. 35'326.80 a été payée pour la suite des travaux (total dépensé fr. 146'319.55)
- ✓ Le solde de la vente du télé-réseau a été reporté au bilan pour un montant de fr. 24'260.--

9. BILAN

Actif

Patrimoine financier

Le patrimoine financier est plus élevé suite à une augmentation des liquidités (fr. 300'000.— du canton pour une succession)

Le patrimoine administratif a diminué. Il provient du report des investissements déduits des dépréciations ordinaires et complémentaires.

Passif

Engagements

Les engagements sont en hausse. Les engagements courants sont également en hausse. Suite au report de dettes à court terme dans les dettes à moyen et long terme, le remboursement d'un prêt et après déduction des amortissements de prêts LIM, le solde des dettes à moyen et long terme est en augmentation.

Les provisions sont en hausse du fait, principalement, de la constitution d'une provision pour perte sur débiteur de fr. 50'000. — et d'une provision de fr. 47'600.— pour la charge supplémentaire dans la mise en œuvre du nouveau droit de la protection de l'enfant et de l'adulte.

Passifs transitoires

Les passifs transitoires sont en diminution

Engagements envers les financements spéciaux

Dans le domaine de l'alimentation en eau, l'exercice se solde par un excédent de revenus de fr. 3'970.-- qui a été versé sur financement spécial « équilibre de la tâche ».

Pour l'assainissement des eaux usées, un excédent de revenus de fr. 9'247.70 est attribué au financement spécial « équilibre de la tâche ».

Le service électrique a laissé un bénéfice de fr. 117'661.60, un montant de fr. 53'830.80 est attribué au financement spécial du service électrique.

Fortune nette : fr. 496'026.00

10 Crédits additionnels

Tous les crédits additionnels de plus de fr. 3'000.-, d'une valeur totale de fr. 882'668.75 sont mentionnés dans un tableau avec les remarques y relatives. fr. 547'362.75 sont des dépenses liées, fr. 37'706.-- de la compétence du CC et fr. 297'600.-- de la compétence de l'AC et est constitué des dépréciations complémentaires du patrimoine administratif et financier, ainsi qu'une provision. Il y a donc lieu cette année de voter les crédits additionnels suivants:

- Fr. 50'000.-- (dépréciations complémentaires du PA, routes communales et diverses actions) (Youtility et Aare-Seeland)
- Fr. 200'000.-- (dépréciations du patrimoine financier – Poste dans complexe Cheval-Blanc)
- Fr. 17'600.-- (provision pour la charge supplémentaire dans la mise en œuvre du nouveau droit de la protection de l'enfant et de l'adulte)

Lamboing, le 19 juin 2013 – Catherine Rossetti - Administratrice des finances